

République Française

Département

Eure-et-Loir

Extrait du registre des délibérations de la commune de Commune de Villemeux sur Eure
Séance ordinaire du 25/03/2016

L'an 2016 et le vingt-cinq du mois de mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RIGOURD Daniel, Maire.

Présences : RIGOURD Daniel, BIDANCHON Xavier, COUVÉ Christel, DOGUET Claude, LHUISSIER Patrice, RICARD Jean-François, TOMIC Daniel, VERTEL Sébastien, JODEAU Huguette, BAUBION Guy, MARTIN David.

Absents excusés : Mesdames TÉTON-SALMON Céline pouvoir à Madame JODEAU Huguette, HUET-RANGUIN Christine pouvoir à COUVÉ Christel, AYMÉ-PAPILLON pouvoir à Monsieur BIDANCHON Xavier et BERSIHAND Louise pouvoir à Monsieur MARTIN David .

Secrétaire de séance : Madame TOMIC Danielle.

Le compte-rendu du conseil du 26 février 2016 est approuvé.

Monsieur le maire démarre la séance en ayant une pensée pour le peuple belge qui vient d'être touché par des attentats d'une grande violence à Bruxelles.

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de l'intervention de l'Adjudant Chef SIRON de la gendarmerie de Nogent-le-Roi concernant le dispositif de participation citoyenne.

L'adjudant Chef SIRON présente le dispositif qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune à la protection de leur environnement.

Il est demandé à une population volontaire d'être vigilante sur les actes d'incivilités et les cambriolages dans son quartier ou dans son secteur.

Ce sont des résidents sensibilisés aux phénomènes d'incivilités, de démarcheurs suspects...

Ils sont protégés par l'anonymat et transmettent les faits au maire et à la gendarmerie.

Un protocole doit être signé entre le maire, le préfet et le commandant de la gendarmerie.

Avant de lancer un tel dispositif, il y a lieu d'organiser au moins une réunion publique afin de susciter l'adhésion de la population.

Le conseil municipal devra par la suite prendre une délibération pour instaurer le dispositif et autoriser le maire à signer le protocole.

Monsieur BAUBION arrive au conseil à 20h39.

Le débat se concentre autour des volontaires et la crainte des représailles. Il ne s'agit pas de favoriser la délation.

L'Adjudant Chef insiste sur la personnalité des volontaires. Ils doivent rester anonymes et d'une bonne moralité. C'est un rapport de confiance qui doit s'instaurer entre le maire, les personnes volontaires et la gendarmerie.

Le dispositif se développe sur le secteur. La mairie de Nogent-le-Roi a mis en place ce dispositif. Les renseignements sont pour la plus part transmis par mail.

Les élus sont plutôt favorables et considèrent qu'il est important de faire confiance aux professionnels, en particulier aux gendarmes.

2016-03-1) Compte administratif 2015 – Approbation

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur RICARD Jean-François, doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur RIGOURD Daniel, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2015

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		35 070.07		839 196.79		874 266.86
Opérations de l'exercice	204 019.11	391 711.26	1 052 871.68	1 305 185.72	1 256 890.79	1 696 896.98
TOTAUX	204 019.11	426 781.33	1 052 871.68	2 144 382.51	1 256 890.79	2 571 163.84
Résultats de clôture		222 762.22		1 091 510.83		1 314 273.05
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS		222 762.22		1 091 510.83		1 314 273.05

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2016-03-2) Compte de Gestion 2015 du Receveur - Approbation

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte de gestion présente :

un excédent d'investissement de : 222 762.22

un excédent d'exploitation de : 1 091 510.83
soit un excédent global : 1 314 273.05

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2016-03-3) Affectation du résultat

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de 1 314 273.05

un déficit de

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) 2014	874 266.86
Virement à la section d'investissement	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT 2015	1 314 273.05
DÉFICIT	
A) EXCÉDENT AU 31/12/2015	
Affectation obligatoire	
*A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) 89 000.00	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) :	
- ligne 001	222 762.22 Investissement
- ligne 002	1 002 510.83 Fonctionnement
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DÉFICIT AU 31/12/2015	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

2016-03-4) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, 14 POUR et 1 ABSTENTION, décide d'appliquer les taux suivants :

	2016
Taxe d'habitation	13.71 %
Taxe Foncière Bâti	21.96 %
Taxe Foncière non Bâti	42.49 %

Madame BERSIHAND s'abstient car elle considère que la baisse des taux n'est pas suffisamment significative.

2016-03-5) Budget 2015 de la Commune – Approbation :

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le budget principal 2016 tel que présenté ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	Libellé	Proposition	Pour	Contre	Abstention	Décision
DEPENSES							
	011	Charges à caractère général	415 050	15			Approbation à l'unanimité
	012	Charges de personnel et frais assimilés	550 000	14		1	Approbation à la majorité
	65	Autres charges de gestion courante	113 050	15			Approbation à l'unanimité
	66	Charges financières	22 000	15			Approbation à l'unanimité
	67	Charges exceptionnelles	4 000	15			Approbation à l'unanimité
	022	Dépenses imprévues	70 000	15			Approbation à l'unanimité
	023	Virement à la section d'investissement	387 138	15			Approbation à l'unanimité
	042	Op. d'ordre de transfert entre sections	17 000	15			Approbation à l'unanimité
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Chapitre	Libellé	Proposition	Pour	Contre	Abstention	Décision
RECETTES							
	013	Atténuations de charges	65 000	15			Approbation à l'unanimité
	70	Produits des services, du domaine et ventes...	104 000	15			Approbation à l'unanimité
	73	Impôts et taxes	774 000	15			Approbation à l'unanimité
	74	Dotations et participations	199 700	15			Approbation à l'unanimité
	75	Autres produits de gestion courante	64 000	15			Approbation à l'unanimité
	77	Produits exceptionnels	2 000	15			Approbation à l'unanimité
SECTION D'INVESTISSEMENT	Chapitre	Libellé	Proposition	Pour	Contre	Abstention	Décision
DEPENSES							

		Total des opérations d'équipement	739 600	15			Approbation à l'unanimité
	16	Remboursement des emprunts	97 000	15			Approbation à l'unanimité
SECTION D'INVESTISSEMENT	Chapitre	Libellé	Proposition	Pour	Contre	Abstention	Décision
RECETTES							
	13	Subventions d'investissement	83 700	15			Approbation à l'unanimité
	10	Dotations, fonds divers	37 000	15			Approbation à l'unanimité
	021	Virement à la section de fonctionnement	387 138	15			Approbation à l'unanimité
	040	Opé. d'ordre de transfert entre section	17 000	15			Approbation à l'unanimité

Monsieur MARTIN s'abstient sur le vote du chapitre 012 Charges de personnel. Il considère que la masse salariale est en hausse par rapport à 2015.

Monsieur BIDANCHON présente le programme d'investissement 2016.

Il était prévu dans les restes à réaliser 2015, les travaux de câblage pour alimenter le futur lotissement Boisfort.

La vente des parcelles est actuellement suspendue par manque d'acheteurs. La somme allouée de 5 600 € sera affectée aux travaux divers inscrits au programme.

Monsieur MARTIN demande à quoi correspondent les travaux de voirie dans la rue des Jardins pour un montant de 3 500 €.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont liés au PR16 réalisé par l'Agglo de Dreux (travaux d'assainissement). Suite aux travaux d'assainissement, la société SADE a réalisé l'enrobé dans la rue des Jardins. Suite à ces travaux, les eaux pluviales avaient tendance à stagner le long du mur de Monsieur et Madame SAUVAGERE.

La société SADE est intervenue à nouveau pour modifier l'évacuation des eaux pluviales. L'agglo nous a précisé que le coût supplémentaire était à la charge de la commune. La commune avait bénéficié d'une somme de 10 000 € par l'agglo pour réaliser des travaux de reprises d'enrobé après les travaux d'assainissement.

Monsieur le maire s'était renseigné auprès des services de la commune pour connaître le montage financier des 10 000 € alloués par l'agglo. La commune n'a jamais reçu de l'agglo cette somme. Aucune somme de cette nature n'a été affectée dans le budget communal.

Monsieur MARTIN précise qu'il était à l'époque chargé de suivre ces travaux d'assainissement. Il confirme qu'il n'a jamais été prévu que l'agglo verse à la commune 10 000 € pour réaliser les travaux de reprise de voirie. Un accord avait été passé pour que l'agglo reprenne à sa charge les travaux de reprises d'enrobé et que la commune s'y associe et prenne en charge une partie pour un montant équivalent à 10 000 €.

Monsieur MARTIN est très surpris que l'agglo tienne un tel langage auprès de la nouvelle équipe.

2016-03-6) Régularisation d'écriture comptable sur exercice 2016

En 2015, le montant du titre 295 du bordereau n° 70 était de 656.36 €. Il aurait dû être de 650.36 €. Il faut donc régulariser l'écriture comptable sur l'exercice 2016 et autoriser le maire à émettre un mandat de 6 € sur l'article 673 Titre annuler sur exercice antérieur.

Ainsi, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE la régularisation de l'écriture comptable sur l'exercice 2016 et autorise le maire à émettre un mandat de 6 € sur l'article 673 Titre annuler sur exercice antérieur.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil qu'en accord avec le SDE28, un programme d'élimination totale des lanternes d'éclairage public encore équipées de sources à vapeur de mercure et sodium va être engagé. Le nombre de point lumineux à traiter est de 100 et le montant des travaux est de 56 955 € HT. Le SDE28 prend 50 % à sa charge, soit 28 478 € et la commune les 50 % restant, soit 28 478 €. Par ailleurs, le versement relatif à chaque tranche de travaux est réparti sur 3 exercices budgétaires: 2016 à 2018. Le coût est donc prévu sur le budget 2016.

Pour répondre à la question posée par Monsieur MARTIN lors du dernier conseil concernant l'acquisition par la commune de la parcelle, cadastrée B 1423 rue Septime Dutilleul, Monsieur le maire rappelle qu'une procédure de « bien sans maître » avait été lancée par l'ancienne municipalité. Elle a abouti à un arrêté pris par le maire afin d'intégrer la parcelle dans le domaine public. Il existe cependant une prescription sur 30 ans qui permet dans la période considérée le rachat de la parcelle par un particulier.

TOUR DE TABLE :

Monsieur MARTIN rappelle que le contrat avenir jeune d'un agent au service technique arrive à son terme et que d'autre part le renouvellement d'un deuxième agent au service technique n'a pas été reconduit. Le service risque de fonctionner au ralenti avec deux agents en moins.

Monsieur le maire informe le conseil que la commune souhaite recruter deux nouveaux jeunes en contrat avenir. La Mission Locale nous a communiqué plusieurs CV. Nous organisons très rapidement des entretiens d'embauche pour recruter dès avril 2016, deux jeunes pour le service technique.

Monsieur MARTIN soulève par ailleurs le problème des travaux à l'église. Le coût risque d'être important. Il faut sans doute planifier ces travaux sur plusieurs années.

Monsieur le maire en est conscient et envisage un diagnostic sur l'état de l'église. Il faudra sans doute faire appel à la générosité des personnes et lancer en temps voulu, une souscription avec le soutien de la fondation du patrimoine.

Monsieur BAUBION aborde la question du déploiement des compteurs Linky sur l'ensemble du territoire. Le dispositif sera obligatoire et donc personne ne pourra s'y soustraire. Il a pris connaissance du document élaboré par ERDF et transmis aux maires. Ce changement des compteurs électriques traditionnels par ces nouveaux compteurs appelés Linky est d'une très haute technologie et devrait influencer sur le comportement des consommateurs. ERDF présente tous les avantages du compteur Linky. Actuellement, nous avons du mal à percevoir les contraintes et les éventuels problèmes pour les consommateurs : ingérence dans la vie privée, problème des ondes sur la santé des personnes....

Madame JODEAU fait le point sur la commission déchets de l'Agglo. Une étude sur 3 ans va être menée afin de déterminer le poids des déchets par personne

Monsieur RICARD informe le conseil que la bascule situé derrière l'école maternelle va être retirée et le trou sera comblé. Il s'agit de stabiliser la plate forme pour assurer une bonne assise du car scolaire qui transporte les enfants de Cherville.

La séance est levée à 22h 20

Les Conseillers,

Le Maire,

Le secrétaire de séance, TOMIC Danielle